

COMPTE RENDU - Conseil Municipal du 22 juin 2015

L'an deux mil quinze et le vingt-deux juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean HEBRARD, le Maire.

Convocation et affichage : 16.06.2015

Présents : Mesdames : Carine GRANDJEAN ; Catherine MONNET ; Madeleine MIEGE ;

Messieurs : Jean-Claude BRUSCHETTA, Jean-François HEBRARD ; Gérard REVEYRON ; Michel REVEYRON ; Pierre RUBOD.

Absents : Jérôme BROCHIER ayant donné pouvoir à M. Jean HEBRARD Sébastien RUBOD DIT GUILLET ; Jean VEUILLET

Mme Catherine MONNET a été nommée secrétaire de séance.

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET N°1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2015

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Service	Nature	Montant
21	2151	10011		RESEAUX DE VOIRIE	67 135,17

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Service	Nature	Montant
23	2315	10011		INSTALLATIONS, MAT. ET OUTILLAGE TECHNIQUE	-67 135,17

MEUBLES APPARTEMENT BATIMENT CURE, 1^{ER} ETAGE GAUCHE

M. le Maire fait part du souhait des locataires de l'appartement du bâtiment de la Cure, 1^{er} étage à gauche, de laisser en place la cuisine intégrée pour les locataires suivants et demande une participation à la commune.

M. le Maire a désigné trois membres de son Conseil pour se rendre sur place et faire une proposition de prix à l'assemblée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'acquérir les meubles de la cuisine pour la somme de 1650 € et ainsi donner de la valeur à l'appartement.

RENOUVELLEMENT DU BAIL DE L'ACCA

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le bail de l'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) arrive à son terme le 31 octobre 2015.

Ce bail de location est signé pour une durée de 9 années consécutives avec un loyer révisable tous les 3 ans. Actuellement le loyer est de 25 € par an.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de renouveler le bail de location de chasse à l'ACCA sans en modifier le loyer.

CIS IMMOBILIER

M. le Maire propose aux élus de se prononcer au sujet de l'agence immobilière qui gère la location des appartements communaux.

Il fait état du coût que cette mise en gérance représente pour la commune, soit en moyenne 3000 € par an :

6% d'honoraires de gérances.

2.82 % pour la garantie des loyers impayés, ce qui fait double emploi avec les fonctions du trésor public.

Monsieur le Maire propose que la Mairie reprenne la gérance de ses appartements.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de dénoncer le contrat de mise en gérance des appartements à la date de renouvellement du contrat, soit à partir du 1^{er} janvier 2016.

QUESTION DIVERSES

→ Périscolaire : M. le Maire donne lecture de la convention de mise à disposition des locaux communaux à la Communauté de communes de Yenne pour le service d'accueil périscolaire. Cette convention fixe une contribution versée par la Communauté de communes à la Commune de 10 € par m², soit 540 € par an.

Le Conseil municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

→ M. le Maire propose à l'assemblée de réfléchir à l'établissement d'un bail emphytéotique autour de la croix de Mont Châtel, avec le diocèse, afin d'apaiser les tensions liées à l'installation de la vierge.

Cette question sera traitée au prochain conseil.

→ Avis sur un projet de permis de construire : M. le Maire fait circuler des photos pour avoir l'avis des membres du Conseil sur un projet de toit hexagonal ou un toit carré sur une maison hexagonale. Après en avoir délibéré le Conseil choisit le toit carré.

→ Un administré demande à racheter un chemin rural pour l'inclure à sa propriété : refusé à l'unanimité.

→ Salle multi-activités : la demande de permis modificatif a été déposée la semaine dernière.

Fait et affiché le 30/06/2015

Le Secrétaire de séance

Catherine MONNET

